

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JANVIER 2024

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M., ANDREANI N., SECONDI P., TOMASINI L., NICOLAI M., ORSONI C., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., GIUDICELLI PA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : ACKER-CESARI V., CHAMBE A.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 11

Nbre de conseillers ayant signé : 11

Date de convocation : 29/12/2023

Date d'affichage: 29/12/2023

Objet : Renouvellement de la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact La Poste Agence Communale.

Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a nécessité de procéder au renouvellement de la convention avec La Poste pour le maintien de l'Agence postale communale au village.

Il dépose sur le bureau le projet de convention soumis par La Poste pour une durée de 6 ans.

Le conseil municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

Soucieux du maintien des services publics au village, décide de renouveler la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact La Poste Agence Communale pour une durée de 6 ans.

Fait et délibéré à Solaro le 05/01/2024

Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI



REÇU EN PREFECTURE

le 09/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-212002836-20240105-2024_01-DE